



Conseil économique et social

Distr. limitée
16 juillet 2019
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2019

11-13 septembre 2019

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour la période 2019-2022

Résumé

Le plan stratégique de l'UNICEF comprend un cadre de financement quadriennal, qui est présenté conformément aux décisions 2000/3, 2013/20 et 2017/14 du Conseil d'administration. Le plan financier est examiné et révisé régulièrement chaque année.

Pour l'année 2019, le montant total des recettes^a devrait s'établir à 6,12 milliards de dollars, soit 6 % de plus que le montant approuvé qui figure dans les prévisions financières actualisées et le cadre d'allocation des ressources du Plan stratégique pour la période 2018-2021 approuvés en 2018. Il est prévu que le taux de croissance annuelle des recettes pour la période 2019-2022 soit de 1 %, 3 % et 7 %, respectivement, de 2019 à 2021 et se maintienne en 2022 au niveau de 2021. Le montant estimatif total des dépenses prévues pour 2019 est de 6,41 milliards de dollars, soit 288 millions de plus que celui des recettes. Si ce déficit sera financé au moyen des soldes de trésorerie, l'UNICEF conservera un niveau de liquidité raisonnable.

Le présent cadre de prévision des recettes et dépenses servira à déterminer les montants qui seront demandés, pour approbation en 2020, au titre des programmes financés au moyen des ressources ordinaires. Durant la période considérée, l'affectation de ressources ordinaires aux programmes de pays se fera selon le système d'allocation des ressources ordinaires aux programmes, comme le Conseil d'administration l'a décidé dans ses décisions 2008/15 et 2013/20.

^a Contributions reçues des gouvernements et des organisations intergouvernementales ainsi qu'au titre des arrangements interorganisations et des partenariats programmatiques mondiaux et produits provenant du secteur privé.

* E/ICEF/2019/21.



L'UNICEF recommande que le Conseil d'administration approuve le cadre de prévisions financières portant sur la période 2019-2022 ainsi que l'établissement de prévisions de dépenses d'un montant maximal de 1,38 milliard de dollars au titre des programmes à financer au moyen des ressources ordinaires en 2020, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les présentes prévisions financières demeurent valables. Un projet de décision est présenté à la section III.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Examen des résultats financiers de l'année 2018	4
A. Recettes	4
B. Dépenses	6
C. Fonds d'affectation spéciale.	6
D. Réserves et liquidités	7
III. Prévisions financières pour la période 2019-2022	7
A. Recettes	8
B. Dépenses	8
C. Réserves financées	10
D. Solde de trésorerie	11
IV. Projet de décision	11
Annexe	
Tableaux des prévisions financières.	12

I. Introduction

1. Conformément aux décisions 2000/3, 2013/20 et 2017/14 du Conseil d'administration, le plan stratégique de l'UNICEF comprend un plan financier quadriennal qui est examiné et révisé régulièrement chaque année.

2. Le plan financier est précédé d'un examen des résultats financiers de l'UNICEF de l'année précédente, qui vise à fournir des informations essentielles sur les recettes, les dépenses et les liquidités, lesquelles constitueront les données de référence pour le ledit plan.

II. Examen des résultats financiers de l'année 2018

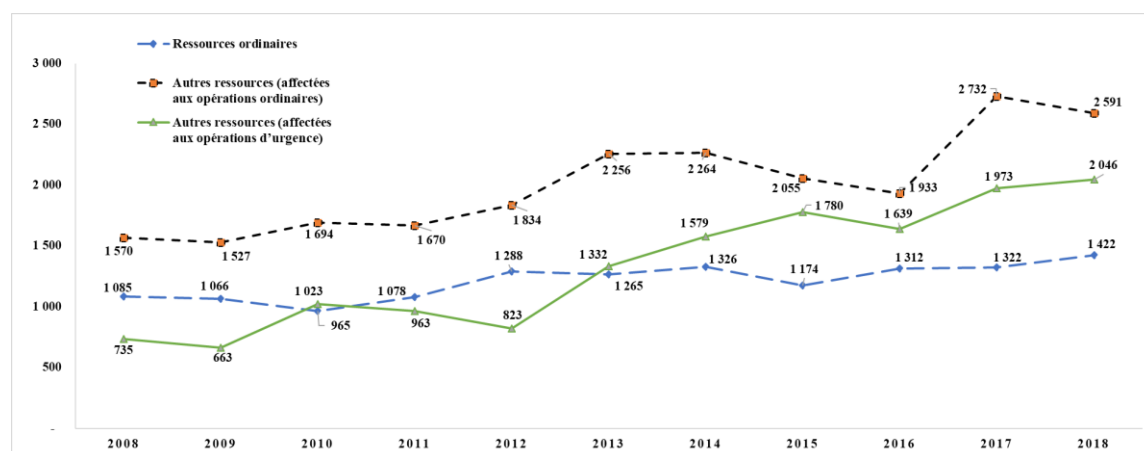
A. Recettes

3. Le montant total des recettes a augmenté de 1 % en 2018 par rapport à l'année précédente pour atteindre 6 060 millions de dollars. Il se compose à 97 % de contributions volontaires provenant des gouvernements, du secteur privé et des particuliers ou versées au titre des arrangements interorganisations et des partenariats programmatiques mondiaux. Ces contributions demeurent ainsi la principale source de revenus. Les 3 % restants proviennent des intérêts créditeurs (92 millions de dollars), des services d'achat pour des partenaires (47 millions de dollars), du transfert de biens depuis les entrepôts (5 millions de dollars), d'activités diverses (22 millions de dollars), ainsi que de redevances et de la vente de cartes de vœux et autres articles (6 millions de dollars).

4. En 2018, les recettes au titre des ressources ordinaires (non préaffectées ou « de base ») se sont établies à 1,42 milliard de dollars, soit une progression de 8 % par rapport à 2017 (1,32 milliard de dollars). Les contributions au titre des autres ressources affectées aux opérations ordinaires se sont chiffrées à 2,59 milliards de dollars et celles au titre des autres ressources affectées aux opérations d'urgence à 2,05 milliards de dollars. Les premières ayant diminué de 141 millions de dollars et les secondes augmenté de 74 millions de dollars, le montant total des ressources autres que les ressources de base a baissé de 67 millions (soit 1 %) par rapport à son niveau de 2017.

Figure I
Recettes de l'UNICEF pour la période 2008-2018

(En millions de dollars des États-Unis)



5. La hausse de 4 % par rapport à 2017 des ressources autres que les ressources de base affectées aux opérations d'urgence s'explique principalement par les fonds reçus pour apporter un appui dans différentes situations de crise de longue durée et de vaste envergure, par exemple en République arabe syrienne et dans les pays d'accueil des réfugiés syriens, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et au Yémen. Ces quatre situations d'urgence comptent pour 60 % de l'ensemble des contributions que l'UNICEF a reçues en 2018 au titre des opérations humanitaires. Au début de l'année 2018, l'UNICEF a lancé un appel de fonds de 3,6 milliards de dollars en faveur de l'action humanitaire pour les enfants. À la fin de l'année, il a porté ce montant à 3,8 milliards de dollars, ce qui fait de cette demande de financement la plus élevée jamais lancée par l'UNICEF dans le domaine de l'action humanitaire. Cette somme a dû être révisée à la hausse en raison de la survenue de nouvelles catastrophes naturelles, de la crise migratoire régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes et de la détérioration de la situation dans plusieurs situations de conflit ou d'instabilité, par exemple en Afghanistan, au Mali, en République arabe syrienne, au Soudan et au Yémen. Les ressources de base ont représenté 23 % du montant total des recettes en 2018, contre 22 % en 2017.

6. En 2018, 139 gouvernements au total ont contribué au financement de l'UNICEF. L'ensemble des contributions du secteur public (gouvernements, organisations intergouvernementales et arrangements interorganisations) s'est établi à 4,4 milliards de dollars, montant comparable à celui de 2017, qui est cependant supérieur de 10 % aux prévisions. La part du secteur privé (comités nationaux, particuliers, organisations non gouvernementales et fondations), soit 1 453 millions de dollars, a été inférieure de 5 % aux prévisions et de 1 % au montant de l'année précédente. Ces différences s'expliquent en partie par l'écart entre les taux de change prévus et effectifs ainsi que par les difficultés inattendues auxquelles la collecte de fonds s'est heurtée sur plusieurs grands marchés. Malgré ces écueils, les contributions aux ressources ordinaires provenant de diverses nouvelles sources importantes de fonds ont été plus élevées qu'en 2017.

B. Dépenses

7. En 2018, le montant total des dépenses s'est établi à 6,02 milliards de dollars, soit une hausse de 2 % par rapport à 2017. Les programmes et les activités visant l'efficacité du développement ont représenté 89 % des dépenses de l'UNICEF en 2018. On trouvera une analyse plus détaillée des résultats financiers aux chapitres IV et V des états financiers de l'UNICEF pour l'année 2018 et dans le rapport annuel de 2018 de la Directrice générale, présenté à la session annuelle de 2019 du Conseil d'administration.

Fonctions de contrôle

8. Les activités d'évaluation contribuent de façon décisive à aider l'UNICEF à exécuter ses programmes. La direction note que le Bureau de l'évaluation continue d'associer les principales parties prenantes, notamment le Conseil d'administration, à la gouvernance institutionnelle de la fonction d'évaluation afin d'appuyer la mise en œuvre de la politique d'évaluation et de renforcer l'action du Bureau. Les ressources financières allouées à la fonction d'évaluation de l'UNICEF ont continué d'augmenter pour atteindre 50 millions de dollars en 2018. Leur part dans le montant total des dépenses afférentes aux programmes de l'UNICEF est passée de 0,67 % en 2017 à 0,8 % en 2018, soit une hausse de 0,13 point de pourcentage. L'UNICEF a prélevé 8,5 millions de dollars sur ses ressources ordinaires pour compléter les sommes allouées, le but étant que les dépenses consacrées à l'évaluation atteignent 1 % des dépenses au titre des programmes, conformément à l'objectif que le Conseil d'administration a rappelé dans sa décision 2018/10.

9. L'UNICEF est déterminé à disposer d'une fonction d'audit interne et d'investigation efficace qui mène ses activités conformément à la Charte du Bureau de l'audit interne et des investigations et aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Le plan de gestion des bureaux du Bureau pour la période 2018-2021, qui tient compte des risques et problèmes prioritaires auxquels l'UNICEF fait face, témoigne de cette détermination. Un budget annuel de 7,01 millions de dollars a été alloué au Bureau pour l'année 2018. Celui-ci a été doté durant l'année de quatre postes supplémentaires visant à renforcer ses capacités d'enquête, ce qui a porté le nombre total d'effectifs autorisés à 41 au 31 décembre 2018.

C. Fonds d'affectation spéciale

10. Les fonds d'affectation spéciale sont constitués essentiellement aux fins de la prestation de services pour le compte de gouvernements et d'autres organisations concernant l'achat de vaccins ou d'autres produits essentiels au bien-être des enfants.

11. Le montant des fonds d'affectation spéciale abrités par l'UNICEF s'est élevé à 112,10 millions de dollars en 2018 (contre 75,38 millions en 2017), ce qui correspond au solde des fonds spéciaux abrités en interne, notamment le fonds Éducation sans délai, qui est un fonds mondial destiné à transformer la prestation de services éducatifs aux enfants et aux jeunes touchés par des situations de crises et le Fonds pour l'élimination de la violence envers les enfants, qui apporte un soutien financier aux programmes visant à bâtir un monde dans lequel chaque enfant pourrait grandir à l'abri de la violence.

12. Les recettes provenant des services d'achat se sont établies à 1,4 milliard de dollars en 2018, soit un recul de 24 % par rapport à 2017. Ces recettes témoignent des possibilités qui continuent à se présenter à l'UNICEF d'influer sur le marché mondial des vaccins et autres produits destinés aux enfants et d'obtenir des prix avantageux aussi bien pour son propre compte que pour celui de ses partenaires.

D. Réserves et liquidités

Réserves financées

13. Les réserves financées se sont établies à 745 millions de dollars au 31 décembre 2018. Elles comprennent des réserves au titre des services d'achat, des immobilisations, de l'assurance maladie après la cessation de service, du régime d'assurance maladie des fonctionnaires recrutés localement et des prestations à la cessation de service. Les engagements liés aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont estimés à 1,4 milliard de dollars et étaient, à la fin de l'exercice 2018, financés à hauteur de 53 %.

Liquidités hors réserves

14. À la fin de l'année 2018, le solde de trésorerie, exclusion faite des réserves et compte tenu des engagements prévisionnels, était de 2,52 milliards de dollars, dont 532 millions au titre des ressources ordinaires et 1,99 milliard au titre des autres ressources (affectées aux opérations ordinaires ou aux opérations de secours).

15. Les contributions versées au titre des ressources autres que les ressources ordinaires ou des fonds d'affectation spéciale sont généralement reçues avant l'exécution des programmes. En outre, l'UNICEF signe des accords pluriannuels avec les donateurs.

16. En 2018, l'UNICEF a gardé un niveau de liquidité raisonnable pour les ressources ordinaires, qui correspond à l'équivalent de trois à six mois de dépenses, soit de 300 à 600 millions de dollars. Ce niveau est conforme aux pratiques des organisations à but non lucratif et des organismes des Nations Unies.

III. Prévisions financières pour la période 2019-2022

17. On trouvera dans la présente section les projections de ressources financières de l'UNICEF pour la période 2019-2022. Il s'agit des recettes et dépenses prévisionnelles et des soldes de clôture correspondants pour les ressources ordinaires et les autres ressources, ainsi que des estimations concernant les fonds d'affectation spéciale. Conformément à la décision 2013/20 du Conseil d'administration, la présentation des prévisions financières a été harmonisée avec celle du plan de ressources intégré qui figure dans le budget intégré de l'UNICEF pour la période 2018-2021, et l'utilisation prévue des ressources est présentée selon la classification des coûts harmonisée.

18. Les projections financières constituent un cadre financier pour l'échelonnement par année des dépenses prévisionnelles au titre des ressources ordinaires et permettent d'inscrire dans le contexte de la situation financière les montants qui seront demandés à l'avenir au Conseil d'administration au titre des programmes.

A. Recettes

19. Selon les prévisions, le montant total des recettes devrait augmenter de 1 % en 2019 par rapport au montant effectif de 2018, et de 3% et 7 %, respectivement, en 2020 et 2021, puis se maintenir en 2022 au même niveau qu'en 2021.

20. Selon les prévisions, le montant des ressources autres que les ressources ordinaires devrait diminuer de 1 % en 2019 par rapport à 2018, puis augmenter de 1 % et de 6 %, respectivement, en 2020 et 2021, avant de se maintenir en 2022 au même niveau qu'en 2021. Les prévisions de recettes sont présentées dans le tableau 1 (voir annexe).

21. La part des contributions du secteur privé dans le montant total des recettes de l'UNICEF devrait s'accroître à moyen terme, passant de 24 % en 2018 à 32 % en 2022.

22. Il est prévu que le montant des ressources ordinaires augmente de 6 % en 2019 par rapport à 2018, principalement grâce à de nouveaux investissements en faveur de certaines activités de collecte de fonds des comités nationaux et aux mesures correctives prises par la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé pour faciliter le redressement de la situation sur les marchés où sont apparues des difficultés imprévues en 2018.

23. Les ressources ordinaires devraient augmenter de 7 % en 2020, de 8 % en 2021 et de 1 % en 2022. L'intensification de la collecte de fonds auprès du secteur privé devrait être leur principal moteur de croissance. Les prévisions relatives à ces ressources sont présentées dans le tableau 1.

B. Dépenses

24. En 2019, le montant total des dépenses devrait augmenter de 6 % par rapport au niveau de 2018. Le financement du déficit au moyen des soldes de trésorerie permettra de mettre en œuvre les programmes sans interruption.

25. Comme indiqué dans le tableau 2 (voir annexe), le montant annuel total estimatif des dépenses dépassera celui des recettes durant la période considérée. Le déficit qui en résultera sera financé au moyen des soldes accumulés au cours des années antérieures, durant lesquelles le montant effectif des recettes était supérieur aux prévisions.

Fonctions de contrôle

26. Pour appuyer la fonction d'évaluation, l'UNICEF a doublé en 2019 les fonds supplémentaires provenant des ressources ordinaires qu'il y consacre. Des mouvements similaires seront envisagés pour le reste de la période sur laquelle porte le Plan stratégique, de sorte que les dépenses consacrées à l'évaluation atteignent 1 % des dépenses afférentes aux programmes, conformément à la décision 2018/10 du Conseil d'administration.

27. L'UNICEF demeure résolu à disposer d'une fonction d'audit interne efficace et déterminera s'il est nécessaire de renforcer encore ses capacités en la matière et de procéder aux ajustements nécessaires pendant le reste de la période sur laquelle porte le Plan stratégique.

Dépenses imputées aux ressources ordinaires

28. Les dépenses prévisionnelles imputées aux ressources ordinaires pour la période 2019-2022 relèvent principalement des catégories suivantes : a) les activités de développement comprenant i) les programmes et ii) les activités visant l'efficacité du développement, qui, ensemble, représentent 76 % de l'utilisation des ressources ordinaires ; b) les activités de gestion (6 %) ; c) les activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies (1 %) ; d) les activités entreprises à des fins spéciales, notamment la collecte de fonds dans le secteur privé (17 %).

Programmes

29. Les ressources ordinaires et les fonds thématiques contribuent directement à l'efficacité des programmes en favorisant une planification à plus long terme et en réduisant les coûts de transaction. Il est de la plus haute importance que l'UNICEF et ses partenaires poursuivent les efforts visant à garantir une base de financement souple et prévisible.

30. S'agissant des recettes prévisionnelles présentées dans le tableau 1, l'UNICEF compte accroître progressivement le montant des ressources ordinaires allouées à l'aide aux programmes pendant la période 2019-2022. L'allocation des ressources ordinaires aux programmes de pays sera gérée conformément au système révisé d'allocation des ressources, approuvé par le Conseil d'administration dans ses décisions 2008/15 et 2013/20, qui privilégie les pays dont les besoins sont les plus importants.

31. Au début de l'année 2019, les dépenses afférentes aux programmes de pays en cours devant être financées au moyen de ressources ordinaires étaient estimées à 2,68 milliards de dollars. Le montant des ressources ordinaires destinées au financement de programmes qu'il sera demandé au Conseil d'administration d'approuver en 2019 s'établit à 687 millions de dollars pour les cycles de programmation commençant en 2020.

32. Le montant des ressources ordinaires destinées au financement de projets de programme qu'il sera demandé au Conseil d'administration d'approuver en 2020 est estimé à 1,38 milliard de dollars pour les cycles de programmation commençant en 2021. Le montant des prévisions de dépenses afférentes aux programmes sera examiné et ajusté régulièrement compte tenu de l'actualisation des données relatives aux recettes prévues.

Budget institutionnel

33. Le budget institutionnel est le budget afférent aux activités visant l'efficacité du développement, aux activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies, aux activités de gestion et aux activités entreprises à des fins spéciales (dépenses d'investissement). Il est financé au moyen des ressources ordinaires, d'autres ressources et du recouvrement de coûts.

34. À sa deuxième session ordinaire de 2017, le Conseil d'administration a approuvé un budget institutionnel quadriennal de 2,455 milliards de dollars visant à financer la réalisation du plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021.

35. L'Assemblée générale ayant récemment demandé, dans sa résolution [72/279](#), de doubler le montant prévu dans l'accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement entre entités du système des Nations Unies pour le

développement, l'UNICEF a inscrit à cette fin dans son budget institutionnel un crédit supplémentaire d'un montant indicatif de 13 millions de dollars.

Recouvrement des coûts

36. Conformément à la méthode de recouvrement approuvée, le recouvrement des coûts au titre des ressources autres que les ressources ordinaires permettra de financer les activités de gestion et les activités entreprises à des fins spéciales (dépenses d'investissement) inscrites au budget institutionnel.

37. En 2018, le budget institutionnel effectif a été financé à hauteur de 43 % au moyen des ressources ordinaires, de 54 % au moyen du recouvrement des coûts et de 3 % au moyen des autres ressources. Le montant total des coûts recouverts s'est établi à 300,8 millions de dollars en 2018, contre un montant prévisionnel de 319 millions de dollars.

38. Pour la période 2019-2021, les dépenses à financer au moyen des ressources autres que les ressources ordinaires devraient augmenter de 0,88 milliard de dollars par rapport au montant approuvé dans le budget intégré pour la période 2018-2021, ce qui devrait se traduire par 17 millions de dollars de plus de coûts recouverts, qui servira à financer le budget institutionnel.

39. L'utilisation prévue des fonds recouverts est indiquée dans le tableau 5 (voir annexe).

Dépenses imputées aux autres ressources

40. Les prévisions concernant les dépenses afférentes à l'aide aux programmes devant être financées au moyen des ressources autres que les ressources ordinaires, qui figurent dans le tableau 5, témoignent des efforts déployés pour accélérer la mise en œuvre des programmes. Il est prévu que, en 2019, le montant des dépenses à financer au moyen des autres ressources dépasse de 5 % celui des recettes au titre de ces ressources, tendance qui devrait se poursuivre durant le reste de la période sur laquelle porte le budget intégré approuvé.

C. Réserves financées

41. La plus importante réserve financée concerne les engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi. Il s'agit du fonds visant à financer l'assurance maladie après la cessation de service, y compris le régime d'assurance maladie des fonctionnaires recrutés localement, et de celui visant à financer les prestations liées à la cessation de service, notamment les frais de rapatriement.

42. À la suite de consultations avec le Conseil d'administration et du passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public, qui disposent que les engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi doivent être intégralement comptabilisés, l'UNICEF a mis en œuvre une stratégie de financement rigoureuse de ces engagements. Les réserves correspondant à ces engagements seront ainsi progressivement constituées à partir des sources de financement auxquelles seront imputées les dépenses afférentes aux postes. En outre, sous réserve de la disponibilité des ressources et du maintien de la validité des présentes prévisions financières, l'UNICEF compte prélever des ressources ordinaires supplémentaires au cours de la période 2019-2022 pour financer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Le montant total du financement de ces réserves devrait

passer de 741 millions de dollars en 2018 à 1 041 millions en 2022, comme indiqué dans le tableau 3 (voir annexe) et permettra de couvrir les engagements correspondants dans des proportions croissantes, de 53 % à la fin de l'année 2018 à 74 % d'ici à 2022.

43. L'UNICEF continuera d'évaluer l'efficacité de la stratégie et d'y apporter les ajustements nécessaires compte tenu de l'évolution des variables financières.

D. Solde de trésorerie

44. Le solde de trésorerie au titre des ressources ordinaires devrait s'élever à 494 millions de dollars à la fin de l'année 2019, montant suffisant pour couvrir quatre mois de dépenses selon les estimations. Ce solde sert de fonds de roulement pour atténuer les risques de liquidité liés aux fluctuations des encaissements. Contrairement aux autres ressources, qui sont affectées aux programmes lorsque des liquidités sont reçues d'un donateur, les ressources ordinaires sont allouées aux programmes de pays en novembre pour l'année suivante, avant réception des contributions correspondantes. Il est donc essentiel de disposer d'un fonds de roulement pour commencer à mettre en œuvre les programmes avant de recevoir les contributions des donateurs. La pratique optimale des organismes de développement consiste à disposer d'un fonds de roulement suffisant pour couvrir de trois à six mois de dépenses. Dans le cas de l'UNICEF, ce montant est compris entre 300 et 600 millions de dollars. Le fonds de roulement prévu se situe dans cette fourchette et atteindra 520 millions de dollars en 2022, comme indiqué dans le tableau 3 (voir annexe).

45. Dans le cadre des efforts visant à accélérer la mise en œuvre des programmes, les dépenses à financer au moyen des ressources autres que les ressources ordinaires devraient être chaque année plus élevées que les recettes pendant la période 2019-2022. En conséquence, le solde des autres ressources devrait être ramené de 1,44 milliard de dollars à la fin de l'année 2018 à 226 millions de dollars en 2022.

IV. Projet de décision

46. L'UNICEF recommande que le Conseil d'administration approuve le projet de décision ci-après :

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prévisions financières pour la période 2019-2022 figurant dans le document [E/ICEF/2019/AB/L.5](#), qui constituent un cadre d'appui souple aux programmes de l'UNICEF ;

2. *Approuve* le cadre intégré de prévisions financières pour la période 2019-2022 et l'établissement de prévisions de dépenses d'un montant maximal de 1,38 milliard de dollars à lui soumettre au titre des programmes de pays à financer au moyen des ressources ordinaires en 2020 sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que ces prévisions financières demeurent valables ;

3. *Prie* l'UNICEF de lui faire chaque année un compte rendu sur le financement de ses réserves visant à couvrir les engagements au titre des prestations dues au personnel.

Annexe

Tableaux des prévisions financières¹

1. Prévisions de recettes de l'UNICEF
2. Plan de ressources intégré : ressources ordinaires et autres ressources
3. Prévisions financières de l'UNICEF : ressources ordinaires
4. Ressources ordinaires : échelonnement des charges prévisionnelles au titre des programmes, année par année
5. Prévisions financières de l'UNICEF : ressources autres que les ressources ordinaires
6. Prévisions financières de l'UNICEF : fonds d'affectation spéciale (activités relatives aux services d'achat)

¹ Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à leur somme.

Tableau 1
Prévisions de recettes de l'UNICEF

(En millions de dollars des États-Unis)

	Montant prévu 2018	Montant effectif 2018 ^a	Montant estimatif 2019	Montant prévu		
				2020	2021	2022
Ressources ordinaires						
Gouvernements	526	563	522	524	526	526
Partenariats programmatiques mondiaux	–	–	–	–	–	–
Secteur privé	745	687	817	933	1 061	1 061
Recettes diverses	125	172	174	167	161	172
Total (ressources ordinaires)	1 396	1 422	1 512	1 624	1 747	1 758
Variation (en pourcentage)	6 %	8 %	6 %	7 %	8 %	1 %
Autres ressources						
Affectées aux opérations ordinaires						
Gouvernements	1 192	1 561	1 340	1 368	1 421	1 421
Partenariats programmatiques mondiaux	222	190	224	232	257	257
Secteur privé	674	604	684	856	976	976
Arrangements interorganisations	354	237	466	365	409	409
Total partiel (programmes)	2 442	2 591	2 714	2 821	3 063	3 063
Variation (en pourcentage)	(10) %	(5) %	5 %	4 %	9 %	0 %
Affectées aux opérations d'urgence						
Gouvernements	1 436	1 527	1 512	1 480	1 528	1 528
Partenariats programmatiques mondiaux	–	3	–	–	–	–
Secteur privé	109	162	100	100	100	100
Arrangements interorganisations	291	354	280	255	250	250
Total partiel (opérations d'urgence)	1 837	2 046	1 892	1 835	1 878	1 878
Variation (en pourcentage)	(7) %	4 %	(8) %	(3) %	2 %	0 %
Total (autres ressources)	4 279	4 638	4 606	4 656	4 941	4 941
Variation (en pourcentage)	(9) %	(1) %	(1) %	1 %	6 %	0 %
Total des recettes	5 675	6 060	6 118	6 280	6 689	6 700
Variation (en pourcentage)	(6) %	1 %	1 %	3 %	7 %	0 %

^a La variation des montants effectifs de 2018 est établie par rapport à ceux de 2017.

Tableau 2

Plan de ressources intégré : ressources ordinaires et autres ressources

(En millions de dollars des États-Unis)

	Montant prévu 2018	Montant effectif 2018	Montant estimatif 2019	Montant prévu		
				2020	2021	2022
1. Ressources disponibles						
Solde d'ouverture	2 009	2 009	2 033	1 726	1 313	1 026
Recettes						
Contributions	5 550	5 888	5 944	6 113	6 528	6 528
Recettes diverses	125	172	174	167	161	172
Total des recettes	5 675	6 060	6 118	6 280	6 689	6 700
Ajustements	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)
Total (ressources disponibles)	7 664	8 049	8 131	7 986	7 982	7 706
2. Utilisation des ressources						
A. Développement						
A.1 Programmes	5 256	5 201	5 459	5 694	5 943	5 943
<i>Programmes de pays</i>	4 997	4 934	5 199	5 442	5 693	5 693
<i>Programmes mondiaux et régionaux</i>	259	267	260	253	250	250
A.2 Activités visant l'efficacité du développement	174	150	184	191	196	196
Total partiel	5 430	5 351	5 643	5 885	6 139	6 139
B. Activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies	12	7	22	17	17	17
C. Activités de gestion	385	373	394	409	429	429
D. Activités entreprises à des fins spéciales						
D.1 Dépenses d'investissement	19	23	19	20	18	18
D.2 Collecte de fonds dans le secteur privé	223	192	245	259	270	270
D.3 Divers	83	69	83	83	83	83
Total partiel	325	284	347	362	371	371
Budget institutionnel (A.2 + B + C + D.1)	590	553	618	636	659	659
Budget intégré (A + B + C + D)	6 152	6 016	6 406	6 673	6 956	6 956
Solde de clôture	1 512	2 033	1 726	1 313	1 026	750
Réserves financées						
Assurance maladie après la cessation de service	523	528	595	641	690	743
Régime d'assurance maladie des fonctionnaires recrutés localement	125	122	134	148	163	179
Prestations liées à la cessation de service	90	91	97	104	112	119
Bureaux et logement hors siège	2	2	2	1	1	2
Services d'achats	2	2	2	2	2	2
Total	742	745	831	896	967	1 045

Tableau 3
Prévisions financières de l'UNICEF : ressources ordinaires

(En millions de dollars des États-Unis)

	Montant prévu 2018	Montant effectif 2018	Montant estimatif 2019	Montant prévu		
				2020	2021	2022
1. Ressources disponibles						
Solde d'ouverture	637	637	589	494	457	483
Recettes						
Contributions	1 271	1 250	1 339	1 457	1 587	1 587
Recettes diverses	125	172	174	167	161	172
Total des recettes	1 396	1 422	1 512	1 624	1 747	1 758
Ajustements	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)
Total (ressources disponibles)	2 013	2 039	2 081	2 098	2 185	2 222
2. Utilisation des ressources						
A. Développement						
A.1 Programmes	1 018	990	1 065	1 112	1 161	1 161
<i>Programmes de pays</i>	960	929	1 010	1 060	1 110	1 110
<i>Programmes mondiaux et régionaux</i>	58	61	55	52	51	51
A.2 Activités visant l'efficacité du développement	141	135	149	150	155	155
Total partiel	1 159	1 125	1 214	1 262	1 316	1 316
B. Activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies	6	6	10	10	10	10
C. Activités de gestion	80	90	92	94	97	97
D. Activités entreprises à des fins spéciales						
D.1 Dépenses d'investissement	5	6	6	6	6	6
D.2 Collecte de fonds dans le secteur privé	169	154	182	185	189	189
D.3 Divers	83	69	83	83	83	83
Total partiel	257	229	271	274	278	278
Budget institutionnel (A.2 + B + C + D.1)	232	236	258	260	269	269
Budget intégré (A + B + C + D)	1 502	1 449	1 588	1 640	1 701	1 701
Solde de clôture	511	589	494	457	483	520
Réserves financées						
Assurance maladie après la cessation de service	523	528	595	641	690	743
Régime d'assurance maladie des fonctionnaires recrutés localement	125	122	134	148	163	179
Prestations liées à la cessation de service	90	91	97	104	112	119
Bureaux et logement hors siège	2	2	2	1	1	2
Services d'achats	2	2	2	2	2	2
Total	742	745	831	896	967	1 045

Tableau 4

Ressources ordinaires : échelonnement des charges prévisionnelles au titre des programmes, année par année

(En millions de dollars des États-Unis)

	2019	2020	2021	2022	Au-delà de 2022	Total des montants recommandés
Programmes						
1. Programmes de pays approuvés au cours d'années précédentes	887	801	566	357	67	2 678
2. Nouveaux programmes de pays à soumettre au Conseil d'administration à ses sessions de 2019	–	132	139	139	277	687
3. Nouveaux programmes de pays devant être établis pour soumission au Conseil d'administration à ses sessions de 2020	–	–	275	275	825	1 375
4. Nouveaux programmes de pays devant être établis pour soumission au Conseil d'administration à ses futures sessions	–	–		210	2 034	2 244
5. Montant mis en réserve	71	75	78	78		
6. Montant estimatif de l'allocation de recettes nettes provenant de la vente de cartes de vœux dans les pays où l'UNICEF mène des programmes	2	2	2	2		
Total partiel	960	1 010	1 060	1 060		
7. Ressources supplémentaires nécessaires au titre des opérations d'urgence	50	50	50	50		
Total partiel	1 010	1 060	1 110	1 110		
8. Programmes mondiaux et régionaux	55	52	51	51		
Total (programmes)	1 065	1 112	1 161	1 161		

Tableau 5

Prévisions financières de l'UNICEF : ressources autres que les ressources ordinaires

(En millions de dollars des États-Unis)

	Montant prévu 2018	Montant effectif 2018	Montant estimatif 2019	Montant prévu		
				2020	2021	2022
1. Ressources disponibles						
Solde d'ouverture	1 373	1 373	1 444	1 230	854	540
Recettes						
Contributions	4 279	4 638	4 606	4 656	4 941	4 941
Total des recettes	4 279	4 638	4 606	4 656	4 941	4 941
Total (ressources disponibles)	5 652	6 010	6 050	5 887	5 795	5 481
2. Utilisation des ressources						
A. Développement						
A.1 Programmes	4 237	4 211	4 394	4 582	4 782	4 782
<i>Programmes de pays</i>	4 037	4 005	4 189	4 382	4 583	4 583
<i>Programmes mondiaux et régionaux</i>	200	206	204	200	199	199
A.2 Activités visant l'efficacité du développement	32	15	35	41	41	41
Total partiel	4 269	4 226	4 429	4 623	4 824	4 824
B. Activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies	6	2	11	6	6	6
C. Activités de gestion^a	305	283	302	315	332	332
D. Activités entreprises à des fins spéciales						
D.1 Dépenses d'investissement ^a	14	18	13	14	12	12
D.2 Collecte de fonds dans le secteur privé	54	38	64	74	81	81
D.3 Divers	–	–	–	–	–	–
Total partiel	68	56	77	88	93	93
Budget institutionnel (A.2 + B + C + D.1)	357	318	362	376	392	392
Budget intégré (A + B + C + D)	4 648	4 567	4 819	5 033	5 255	5 255
Solde de clôture	1 004	1 444	1 230	854	540	226

^a Les montants tiennent compte de l'utilisation des montants obtenus grâce au recouvrement des coûts au titre des ressources autres que les ressources ordinaires pour financer les activités de gestion et les dépenses d'investissement.

Tableau 6

Prévisions financières de l'UNICEF : fonds d'affectation spéciale (activités relatives aux services d'achat)

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Montant prévu 2018</i>	<i>Montant effectif 2018</i>	<i>Montant estimatif 2019</i>	<i>Montant prévu</i>		
				<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
1. Solde d'ouverture	1 072	1 086	654	654	654	654
2. Encaissements	1 553	1 387	1 775	1 509	1 557	1 612
3. Décaissements	1 553	1 819	1 775	1 509	1 557	1 612
4. Solde de clôture	1 072	654	654	654	654	654